

Questions orales

M. le Président: La question s'il vous plaît.

M. Stackhouse: Cette réponse étant contraire à la politique du gouvernement sur la discrimination pour cause d'âge, comment le ministre entend-il protéger le droit au travail des personnes âgées?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, Postes Canada a entrepris d'examiner la question. Je peux garantir à mon collègue que sa question recevra tout le soin et l'attention qu'elle mérite.

* * *

[Français]

L'ÉCONOMIE

ON DEMANDE SI LE MINISTRE DES FINANCES PARTICIPERA À LA RÉUNION DES PAYS INDUSTRIALISÉS QUI SE TIENDRA À LONDRES

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans le contexte de la crise que subit actuellement le dollar canadien et la remontée des taux d'intérêt, qui évidemment ont leurs effets sur le plan international, je voudrais demander au ministre s'il a été invité à participer cette fois à la réunion du groupe des cinq pays industrialisés qui se tiendra à Londres les 18 et 19 janvier prochains?

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je peux assurer au député que j'ai parlé de cette réunion au secrétaire, M. Baker. Je lui ai fait part de mes préoccupations et j'en ferai autant avec les autres membres de ce groupe qui comprend des représentants des cinq pays: les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France et le Japon. Ces pays se réunissent pour plusieurs raisons, notamment parce qu'ils sont, et de loin, les plus importants du monde en matière de commerce extérieur et des réserves en devises étrangères. C'est pour cela qu'ils ont formé un comité de direction en prévision des séances des comités intérimaire et de développement auxquelles j'assisterai plus tard cette année.

● (1500)

[Français]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST INTERVENU AFIN QUE LE CANADA PUISSE ÊTRE INVITÉ

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre. Compte tenu de l'importance de cette question, c'est-à-dire la participation du Canada à ce groupe des cinq qui va se réunir pour la deuxième fois, est-ce que le premier ministre pourrait indiquer à cette Chambre si son gouvernement est intervenu auprès du Président américain, de la Maison-Blanche et des autres pays pour que le Canada puisse, en tant que partenaire du groupe des sept, au moins être invité relativement à une question aussi importante qui

affecte la valeur du dollar canadien et notre commerce international?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, monsieur le Président, effectivement, j'ai eu des conversations avec les personnes appropriées, y compris le Président Reagan, en ce qui concerne l'exclusion du Canada du groupe des cinq qui persiste depuis sa création, alors que le chef de l'opposition était ministre des Finances au Canada.

* * *

[Traduction]

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le mardi 14 janvier 1986 sont conformes au Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE DROIT D'UN DÉPUTÉ D'OBTENIR DE M. LE PRÉSIDENT LA PERMISSION DE POSER UNE QUESTION SUPPLÉMENTAIRE

M. le Président: Le député d'Ottawa-Carleton (M. Turner) m'a prévenu de son intention de soulever la question de privilège.

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, je soulève une importante question de privilège et j'espère que vous allez me permettre de l'exposer très brièvement. Nous sommes tous égaux, monsieur le Président, et vous êtes le protecteur de nos droits et de nos privilèges. J'avoue qu'étant nouveau venu à la Chambre, mes connaissances des traditions et usages parlementaires sont limitées. Je crois cependant que je dois intervenir pour défendre ce qui est juste et équitable.

Hier, j'ai demandé la permission de poser une question supplémentaire, qui m'a été refusée. Monsieur le Président, j'ai lu certaines décisions des Présidents Jerome et Lamoureux sur les questions orales et j'en conclus que dans le contexte actuel d'une véritable réforme parlementaire, celle que le Président Lamoureux a rendue le 6 mars 1973 . . .

M. le Président: A l'ordre. Je n'aime pas interrompre les députés quand ils soulèvent la question de privilège, mais je dois demander au député d'en venir, non pas aux arguments qu'il ferait valoir si la Chambre était saisie de la question, mais très précisément à sa question de privilège.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Merci, monsieur le Président. Le caractère indépendant et la valorisation de mon action de simple député à la Chambre, comme celle de tous les simples députés de quelque parti qu'ils soient, sont en train de s'affirmer. Je prétends, monsieur le Président, que je suis lésé dans mes privilèges de député, et que les gens de ma circonscription sont lésés eux aussi, quand, pendant la période des questions, je n'ai pas les mêmes droits que les autres députés de poser des questions. Je trouve que c'est injuste.